

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 03 SEPTEMBRE 2025

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 03 septembre 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

À l'entame de sa communication, le Président de la République a adressé ses chaleureuses félicitations à la Oumah islamique, en particulier la communauté musulmane du Sénégal, à l'occasion du Maouloud, marquant l'anniversaire de la naissance du Prophète Mahomet (PSL), qui sera célébré dans la nuit du jeudi 4 au vendredi 5 septembre 2025. Il a salué l'ensemble des chefs religieux du Sénégal et a demandé au Gouvernement de veiller au bon déroulement du Gamou dans toutes les localités du pays.

Le Président de la République a aussi félicité et exprimé sa gratitude et ses meilleurs vœux de santé aux khalifes généraux, particulièrement celui des Tidianes, Serigne Babacar SY Mansour, pour son accueil chaleureux, ses prières et son message d'encouragement lors de sa visite de courtoisie à Tivaouane, en prélude au Gamou. Il a rappelé au Gouvernement le rôle et la place fondamentale du Culte et des notabilités religieuses dans la vie économique et sociale du pays. Dès lors, il a demandé au Premier Ministre de renforcer, en 2026, les ressources budgétaires allouées au Culte et de poursuivre les efforts de modernisation des cités religieuses à travers des programmes de réalisations d'infrastructures sectorielles, visant à améliorer le cadre de vie des populations et des fidèles.

La validation en Conseil des ministres, le 30 juillet 2025, et le lancement le 1^{er} août 2025, du Plan de Redressement économique et social (PRES) marquent un tournant majeur dans la mise en œuvre du Projet patriotique de transformation systémique du Sénégal autour du triptyque : Souveraineté, Justice et Prospérité. Le Chef de l'Etat a demandé au Premier Ministre, Maître d'œuvre, de veiller en permanence à l'exécution dans les délais de toutes les composantes du Plan, assorties des réformes opérationnelles attendues. A ce titre, il a indiqué au Premier Ministre l'importance de finaliser, avec chaque Ministère, les projets et réformes phares et d'engager la programmation de l'adoption de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires nécessaires à la réalisation des priorités et objectifs de l'Agenda national de Transformation.

Le Président de la République a salué les efforts continus d'assainissement des comptes publics et de maîtrise des finances publiques avec l'augmentation significative des ressources budgétaires, la rationalisation de toutes les charges de fonctionnement de l'Etat, la

réorganisation des administrations et du secteur parapublic notamment, ainsi que la stabilisation de la dette publique. A ce sujet, il a informé le Conseil que les programmes et actions prioritaires doivent être inscrits dans le projet de loi de finances 2026 qui sera déposé à l'Assemblée nationale en vue de la prochaine session budgétaire à préparer avec soins par les ministres. Par ailleurs, il a souligné l'impératif d'asseoir durablement les bases souveraines de l'investissement productif et d'une relance soutenue de l'économie nationale avec le développement du secteur privé national et la mise en place d'incitations favorisant l'implantation dans tous les secteurs économiques, de véritables « Champions nationaux », les conditions d'amorçage de la nouvelle politique de création d'emplois. Dans le même élan, il a demandé au Ministre de l'Industrie et du Commerce d'accélérer le déploiement de la nouvelle stratégie industrielle en liaison avec le programme national des Agropoles et l'activation des Pôles territoires déjà préfigurés. Ces transformations notables, doivent connaître un début de matérialisation effective avant la fin de l'année 2025.

La transformation économique du Sénégal est un objectif collectif, bâti autour d'un dialogue Etat- secteur privé de qualité et de la valorisation des potentialités de nos territoires. Voilà pourquoi le Chef de l'Etat, attache une importance primordiale à la compétitivité de l'économie nationale à travers le nouveau code des investissements en perspective, la maîtrise des coûts de l'énergie, la prévisibilité et l'efficacité du système fiscal et douanier. Il a insisté sur l'importance qu'il accorde à l'aménagement durable de notre cadre urbain ainsi qu'à l'attractivité du territoire national aux investissements directs étrangers, envisagés par plusieurs pays amis et autres partenaires du Sénégal. Il a manifesté son attachement au renforcement du cadre institutionnel et incitatif de promotion d'un environnement des affaires aux meilleurs standards, mais également du dispositif de soutien et de financement des entreprises, les PME/PMI en particulier. Dans cette dynamique, il attache du prix à l'examen minutieux et à l'optimisation des projets de coopération et de partenariat, mais surtout, à la bonne organisation du Forum Invest in Sénégal, prévu les 7 et 8 octobre 2025 à Dakar avec des résultats concrets et tangibles attendus, dans le cadre de l'accélération de la croissance économique (hors hydrocarbures) et du déploiement du Plan de redressement.

Le Président de la République est revenu sur la problématique du renforcement de la transparence et de la gouvernance publique. Il a salué le vote par l'Assemblée nationale, de quatre (4) lois déterminantes dans l'esprit constructif du « Jub, Jubal, Jubanti », principes directeurs de notre gouvernance. Il s'agit des lois sur l'accès à l'information, les lanceurs d'alerte, l'Office national de Lutte contre la Corruption, et la déclaration de patrimoine. Il a félicité les députés, pour le vote de ces textes fondamentaux visant à consolider la transparence, conformément à nos engagements politiques et au Projet pour un Sénégal souverain, juste et prospère. Il a demandé aux pouvoirs publics, à tous les acteurs politiques, aux forces vives de la Nation, de s'appropriier, avec le sens élevé des responsabilités, ces textes majeurs consolidant ainsi la gouvernance publique au Sénégal.

Le Chef de l'Etat est revenu sur l'adaptation des dispositifs de prévention et de gestion des inondations. L'action gouvernementale est fortement marquée par la gestion des inondations. A cet égard, il a demandé au Premier Ministre de veiller en permanence au déploiement rapide des dispositifs de solidarité nationale, de prévention et de gestion des inondations à l'échelle nationale. Une attention particulière devra être accordée aux localités structurellement sensibles (Touba, Kaolack...) et aux villages et communes riverains des fleuves Sénégal et Gambie. Au regard des dérèglements et changements climatiques, de plus en plus perceptibles, il a indiqué au Premier Ministre la nécessité de finaliser, avec les Ministères, les Collectivités publiques et parties prenantes impliquées, un Programme national de Prévention et de Gestion des inondations à l'horizon 2035 avec des volets « Assainissement /Eaux usées/ Eaux pluviales », « Aménagement et Urbanisme », renforcés. Il a invité les parties prenantes, surtout, de tirer les enseignements de l'évaluation de la mise en œuvre du programme décennal de lutte contre les inondations, engagé à partir de 2012. Dans la même lancée, il a invité le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, complété par les Ministres en charge de l'Intérieur, de la Famille et des Solidarités, des Infrastructures, de faire le point hebdomadaire en Conseil des Ministres sur la situation pluviométrique et la gestion des inondations.

Au titre de son agenda diplomatique, le Président de la République a informé le Conseil qu'il a présidé, lundi 1^{er} septembre 2025, en présence de son homologue du Rwanda, Son Excellence Paul KAGAME, la cérémonie d'ouverture de la 19^{ème} édition du Forum africain des Systèmes alimentaires placé sous le thème : « La jeunesse africaine : fer de lance de la collaboration, de l'innovation et de la transformation des systèmes alimentaires ». Dans la même veine, il a félicité le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage et le Secrétaire d'Etat chargé des Coopératives et de l'Encadrement paysan, pour la bonne organisation de cette grande rencontre internationale.

Le Premier Ministre, Monsieur Ousmane SONKO, a articulé sa communication autour de la mise en œuvre opérationnelle du PRES, sa visite officielle en République de Türkiye, la modernisation de la Gouvernance numérique et le Projet d'Accélération de l'Économie numérique au Sénégal (PAENS). Il a informé le Conseil que, pour assurer une exécution rigoureuse et efficiente du PRES, il a été procédé, au sein de la Primature, à la mise en place de quatre groupes de travail spécialisés et complémentaires, dont les mandats sont clairement définis et orientés vers l'action. Il s'agit des groupes « Réformes », chargé de piloter la conception, la proposition et le suivi des réformes structurelles indispensables à notre redressement, « Phasage, Budgétisation et Analyse des Risques », responsable de l'élaboration d'un calendrier précis et séquencé, de l'allocation rigoureuse des ressources financières, ainsi que de l'anticipation et de la mitigation des risques, « Recensement, Validation et Évaluation », en charge de recenser, valider et structurer toutes les initiatives, tout en définissant un cadre

d'évaluation robuste et des indicateurs de performance clairs et enfin « Communication et Vulgarisation », chargé d'élaborer une stratégie de communication transparente et efficace afin d'assurer l'appropriation pleine et entière du plan par l'ensemble des acteurs : administration, secteur privé et citoyens. De manière transversale, ces groupes ont pour missions d'assurer un suivi-évaluation continu, de produire un reporting régulier pour le Conseil des ministres et de garantir une coordination opérationnelle optimale entre tous les acteurs impliqués, pour atteindre la réussite totale du Plan.

Le Premier Ministre est revenu sur la visite officielle qu'il a effectuée en République de Türkiye, du 6 au 11 août 2025 et qui a abouti à des avancées concrètes et prometteuses pour notre pays. Parmi les retombées de cette visite, il a souligné : la signature de quatre accords de coopération stratégiques dans les secteurs militaire, éducatif et audiovisuel, un objectif clair et ambitieux de tripler le volume des échanges commerciaux en le faisant passer de 400 millions à plus d'un milliard de dollars US, l'organisation d'un forum économique réunissant une centaine de chefs d'entreprise sénégalais et turcs, témoignage de la vitalité de nos relations économiques, la mobilisation du secteur privé turc fortement engagé, prêt à investir dans des projets structurants et des Partenariats Public-Privé (PPP) dans l'énergie, les infrastructures, la santé, le numérique, l'agriculture et l'industrie, enfin la mobilisation de lignes de crédit destinées à soutenir l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050 auprès d'Eximbank Türkiye, dans des conditions et modalités revues. Il a demandé aux ministres concernés de finaliser, sans délai, les mécanismes de suivi et d'exécution de toutes les décisions, afin de matérialiser rapidement ces engagements historiques. Il a informé le Conseil qu'il se rendra, du 8 au 12 septembre courant, aux Émirats Arabes Unis pour une visite officielle.

Compte tenu de la dimension stratégique du numérique pour notre souveraineté, le Premier Ministre a engagé une refonte profonde de sa gouvernance. Après une phase de large concertation, le dispositif « GouvNum » sera renforcé pour garantir une gouvernance centralisée, dynamique et cohérente des projets numériques étatiques, au service des citoyens. Le Projet d'Accélération de l'Économie numérique au Sénégal (PAENS), financé à hauteur de 150 millions de dollars US par la Banque mondiale, constitue un levier majeur pour la transformation digitale durable de notre administration et de nos services publics. Après une phase d'alignement avec l'Agenda national de Transformation et le New Deal Technologique, des extensions ont été suggérées, notamment pour y inclure le Système Intégré de Gestion de l'Information Financière (SIGIF).

Le Chef du gouvernement a demandé aux Ministres en charge de la Communication, de la Santé, ainsi que des Finances et du Budget, de prendre immédiatement toutes les dispositions dans le cadre d'une mobilisation coordonnée pour une exécution diligente et rigoureuse de ce projet prioritaire et d'appliquer les orientations issues de la réunion qu'il a tenue avec les parties prenantes locales au projet.

Le Projet de Réseau Gazier du Sénégal (RGS) est une priorité stratégique nationale. Cette infrastructure essentielle assurera le transport, la distribution et la valorisation stratégique de

notre gaz naturel. Plus qu'un simple projet, le RGS est un pilier de notre souveraineté énergétique, indispensable pour maîtriser les coûts de l'énergie tout en renforçant la compétitivité de notre industrie, asseoir notre indépendance énergétique, accélérer la transition vers une économie sobre en carbone, conformément à nos engagements internationaux. Ce projet matérialise pleinement la vision stratégique du Sénégal telles que « Gas to Power » et « Gas to Industry ». Le Premier Ministre a exigé à toutes les parties prenantes un engagement total, une coordination interinstitutionnelle renforcée et une gestion exemplaire, tant sur les plans technique, social, environnemental que financier. Il a souligné l'urgence pour que chaque acteur agisse avec la plus grande célérité afin que le RGS génère rapidement des retombées socio-économiques significatives pour l'ensemble des Sénégalais et puisse livrer ses premiers chantiers en 2027.

Le Premier Ministre a insisté sur la sécurisation des documents de procédures judiciaires, en rappelant avoir attiré l'attention du Conseil sur la publication systématique des procès-verbaux des enquêtes relevant des services du ministère de la justice et de l'intérieur. Il a appelé les ministères interpellés à veiller davantage au respect du secret de l'instruction des différents dossiers judiciaires, en prenant toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- le Ministre de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères a fait une communication sur le projet d'arrêté interministériel fixant les conditions d'entrée des étrangers au Sénégal et les formalités relatives à la délivrance des visas ;
- le Ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines a fait une communication d'une part sur les conclusions de l'audit des titres miniers et l'organisation des journées portes ouvertes et d'autre part sur les travaux d'audit des explosifs civils effectués par son département ;
- le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait une communication sur la situation hebdomadaire de la gestion des inondations ;
- le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme du Service public a fait une communication sur l'état de mise en œuvre des réformes de la fonction publique et de la modernisation des services publics.

;

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES,

Le Conseil a examiné et adopté :

- Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de coopération militaire et technique entre le gouvernement de la République du Sénégal et le gouvernement de la République de Guinée, signé le 19 juin 2021 à Accra (Ghana).

- Projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la délégation générale aux affaires religieuses.

**Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,
Porte-parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE**